

# DELIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUREVOIR

## ENQUETE PUBLIQUE

### CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Le Maire de BEAUREVOIR certifie :

- Avoir publié et afficher le 05 février 2018 en la forme habituelle et à la porte principale de la Mairie et aux lieux accoutumés, l'arrêté municipal du 01 février 2018 prescrivant l'enquête publique sur le zonage de l'assainissement de la commune de BEAUREVOIR
- Avoir joint le procès verbal de dépôt, avant l'ouverture de la mairie au dossier d'enquête, les journaux contenant la mention relative à la première insertion,
- Avoir joint au dossier, dès leur parution, les journaux contenant la deuxième insertion relative à l'enquête publique.

A Beaurevoir, le 05 février 2018

le Maire,  
Eric LIMPENS

